

Adhérez au SE-Unsa.....

**Entrants dans le métier
2021-2022**

Adhérez et profitez dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien *via* nos équipes de proximité ;
- ▶ de notre communication électronique ;
- ▶ de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le *shopping* ou les vacances.

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsa.org

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Né·e le : _____

Adresse personnelle : _____

Portable : _____ Téléphone : _____

Adresse mél personnelle : _____

Département de rattachement : _____

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

JE SUIS

EAP Étudiant·e En Prépro

Stagiaire

PE Certifiée CPE PLP PEPS Agrégée PsyEN (option)

Ma discipline 2^d degré :

Stagiaire ▶ je paye **89 €**

Étudiant·e/EAP/En Prépro ▶ je paye **41 €**

Montant de la cotisation :
.....

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés automatiques (*):

- Première demande
- Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant total de 36 € annuel.

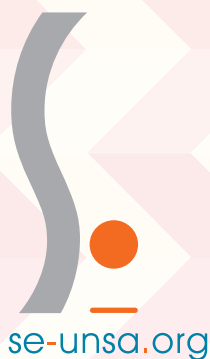
Date : Signature :

À retourner à :



(*) document à remplir au verso

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-unsa.org



Adhérez au SE-Unsa.....

- Demandez votre guide métier à votre section locale
- Abonnez-vous à notre lettre en ligne nationale sur se-unsa.org rubrique *Abonnement/Lettre de l'enseignant*
- Abonnez-vous à nos infolettres catégorielles sur se-unsa.org rubrique *Abonnement/Lettres catégorielles*

Instructions pour le prélèvement fractionné(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paielement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs(*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse(*) :

.....

Code postal(*) :

Ville(*) :

Pays(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN(*) :

BIC(*) :

Le(*) :

Signature(*) :

À(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.